

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 mai 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 19 Votants : 22

Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Mme Pauline SEIHLAN a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS

Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à M. Ronan COCHET—DESCHER

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

M. Alain MALMON a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 5 : Modification tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que suite à une meilleure organisation des services et afin de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer le poste suivant à compter du 1^{er} septembre 2026 :

1 poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Créer l'emploi permanent tels que définis ci-dessus
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence
- Dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 5 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme


Le Maire,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

